Évry-Courcouronnes (91) : Deux Maliens bénévoles dans une association immigrationniste condamnés à du sursis pour la vente de fausses attestations de langue française à 500 euros, ils ont perçu jusqu'à 50 000 euros chacun

05/03/2025 à 8h45



Selon *www.leparisien.fr*, deux hommes ont été condamnés par le tribunal d'Évry-Courcouronnes le mardi 4 mars pour avoir monté des dossiers d'obtention de titres de séjour ou de naturalisation avec de fausses attestations de langue française.

Vendus 500 euros, ces documents frauduleux ont permis à plusieurs étrangers d’obtenir un titre en contournant les exigences légales.

Les prévenus, tous deux issus de la communauté malienne et engagés dans des associations, ont perçu entre 36 000 et 50 000 euros pour ces pratiques. L’un d’eux, qui a également blanchi plus de 100 000 euros, a écopé de 18 mois de prison avec sursis et 17 000 euros d’amende, tandis que son complice a été condamné à 12 mois de sursis et 12 000 euros d’amende.

L’enquête, débutée en janvier 2023 après la découverte de dix attestations frauduleuses par la préfecture de l’Essonne, a permis de révéler un système organisé où les accusés facturaient également la prise de rendez-vous en préfecture. L’un d’eux a tenté de minimiser son implication en évoquant une aide bénévole devenue payante sous la pression du volume de demandes, tandis que le second a avancé des explications confuses sur les sommes en jeu, sans convaincre les magistrats.